

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

PROCES VERBAL

Bourgueil, le jeudi 3 juillet 2025

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Bourgueil

CONVOCATION

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra à la salle du Conseil Municipal à Bourgueil, **le mercredi 9 juillet 2025 à 20h30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

➤ **Présentation/Information :**

- Projets et actions du Conseil Municipal des Jeunes

1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Désignation secrétaire de séance
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juin 2025 – **ANNEXE 1**

2 – AFFAIRES GENERALES

- 2.1 Modification des statuts de la CCTOVAL – **ANNEXE 2**
- 2.2 Convention de mise à disposition temporaire d'une remorque -Service jeunesse de la CCTOVAL -**ANNEXE 3**

3 - FINANCES

- 3.1 Eglise St Germain – Convention de remboursement de frais de chauffage – **ANNEXE 4**
- 3.2 Comice rural – Convention de partenariat avec les entreprises – **ANNEXE 5**
- 3.3 Subvention d'équilibre supplémentaire – CCAS – **ANNEXE 6**

4 – PERSONNEL COMMUNAL

- 4.1 Ouverture d'un poste à mi-temps – Restaurant scolaire

5 – CULTURE

- 5.1 Exposition temporaire LA BORNE – Convention de partenariat avec le POCTB - **ANNEXE 7**
- 5.2 Nuit des Harmonies – Convention de mise à disposition du complexe L'Art et Glisse – **ANNEXE 8**

6 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- 6.1 MSP BOURGUEIL – Déclassement partiel d'une voirie communale – **ANNEXE 9a et 9b**

➤ **Décisions du Maire**

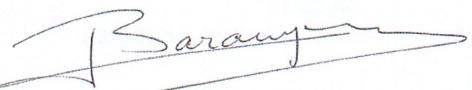
➤ **Agenda**

➤ **Informations diverses**

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

Le Maire,
Benoît BARANGER



SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 juillet à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 3 juillet 2025, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 17 - 18 à partir du point D2025_68

Nombre de conseillers votants : 24 – 25 à partir du point D2025_68

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Mme Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Sébastien VOYARD, Francis SIREAU, Michel CHOLLET, Sylvie JACOB, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Maguy ROINÉ TENNEGUIN, Nicole LOIRE MOREAU, Loïc VASSEUR, Lucien LORIEUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadège COUSSEAU donne pouvoir à Mme Magali L'HERMITE

M. François LEBON donne pouvoir à M. Jackie FORASTIER

Mme Nadine LEROYER donne pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN

Mme Catherine ECHAPTE donne pouvoir à Mme Sylvie JACOB

M. Dominique ALLAIRE donne pouvoir à M. Benoît BARANGER

Mme Cécile PICHOT donne pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. Frédéric CLÉMENT donne pouvoir à Mme Catherine TENDRON

Absents :

M. Pascal PINARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

➤ **Présentation/Information :**

- Projets et actions du Conseil Municipal des Jeunes – **Point reporté à la rentrée de septembre**

1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité **Monsieur Thierry GASNIER** pour remplir cette fonction.

D2025_66 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Le procès-verbal, attestant les conditions de déroulement du conseil municipal du 3 juin 2025 et des délibérations adoptées, a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-23,

CONSIDERANT la transmission aux membres du conseil municipal du Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2025.

Le conseil municipal,

Appelé à se prononcer, à l'unanimité (Pour : 24) :

ADOPE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juin 2025, tel que ci-annexé.

ANNEXE :

PV du 3 juin 2025 – **ANNEXE 1**

2 – AFFAIRES GENERALES

D2025_67 AG – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTOVAL

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de son Conseil communautaire du 24 juin 2025, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a modifié ses statuts.

Il rappelle que l'intérêt communautaire d'une partie des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires peut être défini par délibération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Actuellement, l'intérêt communautaire est défini directement dans les statuts de la CCTOVAL.

Il est proposé de définir l'intérêt communautaire des compétences dans une délibération et de proposer une nouvelle rédaction des statuts, présentée dans l'annexe ci-jointe.

Au vu de ces éléments,

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2024 portant modification des statuts de la CCTOVAL,

CONSIDERANT l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités qui indique que la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer,

CONSIDERANT que ladite délibération a été notifiée le 27 juin 2025 aux communes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 24) :

APPROUVE la modification des statuts de la CCTOVAL, développée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

ANNEXE :

Statuts de la CCTOVAL – ANNEXE 2

D2025_68 AG – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE REMORQUE – SERVICE JEUNESSE DE LA CCTOVAL

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Bourgueil peut être sollicitée pour le prêt de matériel lui appartenant, lorsqu'elle n'utilise pas elle-même ce matériel.

Le service jeunesse de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) organise des séjours estivaux en Vendée du 7 juillet au 14 août 2025.

Afin d'acheminer tout le matériel de camp à destination, la CCTOVAL a besoin d'une remorque de grande taille.

Monsieur le Maire souhaite mettre gratuitement à disposition de la CCTOVAL la remorque, dont la commune est propriétaire.

La présente convention fixe ainsi les obligations des parties, et précise les modalités et les conditions de ce prêt à titre gratuit, afin de maintenir le matériel en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation.

La présente convention s'inscrit dans le régime de mise à disposition des biens défini par le Code général de la propriété des personnes publiques notamment en ses articles L.2211-1, L.2221-1, L.2222-6 à L.2222-9 et L.2311-1.

Mouvement de l'Assemblée :

Arrivée de Madame Maguy ROINÉ à 20h35.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire en date ID 107-213700313-20250912-D2025_76-DE

VU la délibération référencée D2015_51 du conseil municipal du 7 avril 2015 relative aux tarifs pour la location de matériels des services techniques de la commune de Bourgueil, à l'attention des communes membres de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de définir le champ d'application de la mise à disposition gratuite de la remorque.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite d'une remorque au service jeunesse de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, du 7 juillet au 14 août 2025.
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition temporaire à intervenir à cet effet.
- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CCTOVAL, ainsi que toutes pièces relatives à cet objet.

ANNEXE :

Convention de mise à disposition temporaire – **ANNEXE 3**

Madame Nicole LOIRE MOREAU demande s'il y a eu une contrepartie à ce prêt d'équipement.

Monsieur le Maire explique que c'est une entre-aide entre collectivités.

3 – FINANCES

D2025_69 FINANCES – EGLISE SAINT GERMAIN DE BOURGUEIL – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CHAUFFAGE AVEC LA PAROISSE SAINT PIERRE EN BOURGUEILLOIS

Rapporteur : Monsieur Jackie FORASTIER, adjoint en charge des Finances

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Jackie FORASTIER rappelle que, conformément au principe constitutionnel de Laïcité et à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, les personnes publiques ne peuvent engager d'autres dépenses que celles qui sont nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte dont elles ont la propriété. Ainsi, les dépenses électriques et de chauffage peuvent être prises en charge par la collectivité publique propriétaire uniquement si elles sont justifiées, soit par la conservation de l'édifice et des objets la garnissant, soit par la sécurité des visiteurs. Les dépenses d'énergie engagées pour l'usage de l'édifice à des fins cultuelles (cérémonies, réunions pastorales...) demeurent à la charge de l'affectataire.

Lors de l'installation du chauffage au gaz de ville, il avait été convenu par délibération n°2017-24 en date du 1^{er} mars 2017, en accord avec la paroisse, que la ville, titulaire de l'abonnement gaz, supporterait les frais de fonctionnement de la Paroisse. La convention de remboursement de frais de chauffage avec la paroisse Saint Pierre en Bourgueillois est arrivée à échéance. Il convient, par conséquent, de la renouveler.

Au vu de ces éléments,

VU la modification du système de chauffage de l'église St Germain par l'installation d'un chauffage au gaz de ville, CONSIDERANT que la commune de Bourgueil s'acquittera des factures et sollicitera le remboursement auprès de la paroisse, CONSIDERANT la délibération n°2017-24 en date du 1^{er} mars 2017, portant validation de la convention de remboursement des frais de chauffage au gaz de ville de l'église St Germain, avec la paroisse Saint Pierre en Bourgueillois, CONSIDERANT que ladite convention est arrivée à échéance,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

- APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Bourgueil et la paroisse Saint Pierre en Bourgueillois pour le remboursement des frais de chauffage de l'église St Germain,
- PRÉCISE que la convention est établie pour une durée indéterminée,
- PRÉCISE que ces recettes seront imputées sur le budget principal de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Convention – **ANNEXE 4**

D2025_70 FINANCES – COMICE RURAL 2025 - PARTICIPATION FINANCIERE**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire,**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Benoit BARANGER rappelle que, cette année, le Pays de Bourgueil accueille le comice rural de l'arrondissement de Chinon du 30 au 31 août 2025. Des communes du territoire se sont associées pour préparer ce grand rendez-vous du monde rural et mettre en valeur leur territoire : les initiatives locales en matière d'agriculture, de viticulture, d'élevage, les produits du terroir, sans oublier l'artisanat et le patrimoine.

Sur le thème des « Paysages entre Loire, vignes et forêt », le Comice rural du Pays de Bourgueil, édition 2025, va permettre de découvrir ou de redécouvrir les richesses naturelles et patrimoniales de notre territoire.

Chaque commune ayant à cœur de montrer ses spécificités : la Loire et les métiers liés au quotidien, la culture de la vigne et son patrimoine matériel et bâti, la biodiversité de nos forêts seront ainsi mises en valeur par les habitants du Bourgueillois.

En complément des différentes animations programmées par l'association du Comice de l'arrondissement de Chinon (visite d'exploitation par les élèves du canton, projection débat, randonnée pédestre, journée visites artisanales), les communes du Bourgueillois ont en charge l'organisation de la partie festive, qui se déroulera les 30 et 31 août, à Bourgueil.

Pour cet événement, les entreprises peuvent apporter leur contribution en attribuant une aide financière en contrepartie d'une insertion de leur logo, soit sur le site et l'événement Facebook comice rural, soit sur les flyers selon le montant de leur contribution, répartie comme suit :

- moins de 500 €, insertion du logo sur le site et l'événement Facebook comice rural.
- de 500 € à 1 000 €, insertion du logo sur les flyers, le site et l'événement Facebook du comice rural.
- au-delà de 1 000 €, insertion du logo sur les affiches, les flyers, le site et l'événement Facebook du comice rural et deux citations de l'entreprise sur la sonorisation de la ville, le dimanche 31 août.

Au vu de ces éléments

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de définir la contrepartie pour le versement des participations des entreprises à l'organisation du comice rural,

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat est nécessaire pour définir les conditions de chacun,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

ACCEPTE une contribution des entreprises, en contrepartie d'une insertion de leur logo dans la communication de la ville de Bourgueil, comme suit :

- moins de 500 €, insertion du logo sur le site et l'événement Facebook comice rural.
- de 500 € à 1 000 €, insertion du logo sur les flyers, le site et l'événement Facebook du comice rural.
- au-delà de 1 000 €, insertion du logo sur les affiches, les flyers, le site et l'événement Facebook du comice rural et deux citations de l'entreprise sur la sonorisation de la ville, le dimanche 31 août.

PRECISE que ces recettes seront imputées sur le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les entreprises.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Convention – ANNEXE 5

D2025_71 FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin d'équilibrer le budget du « Centre Communal d'Action Sociale » de Bourgueil, la commune, dans sa séance du 2 avril 2025, a voté une subvention d'un montant de 113 840 €.

Il informe que la parcelle de vignes, située sur la commune de Restigné en section C n° 1865, d'une contenance de 81a 77ca, appartenant au Centre Communal d'Action Social, n'a plus de fermier depuis le 15 avril 2024 et est en friche.

Cette parcelle étant située dans une zone concernée par la « Flavescence dorée » et pour éviter la prolifération des maladies, des règles encadrent le développement non maîtrisé de vignes non cultivées pour contraindre les exploitants à prendre des mesures contre la prolifération de ces friches et consistent à tailler, traiter ou arracher ces vignes.

Par conséquent, ces travaux d'arrachage de vignes, n'ayant pas été prévus au Budget du CCAS, vont impacter les dépenses de cette collectivité. Il s'avère donc nécessaire de verser au Centre Communale d'Action Social une subvention supplémentaire d'un montant de 2 552 €.

Au vu de ces éléments,

VU les lois, règlements et instructions budgétaires relatifs aux communes,

VU la délibération n° 2025-33 octroyant une subvention au « Centre Communale d'Action Sociale » d'un montant de 113 840 €,

VU le devis de l'entreprise OSSANT pour des travaux d'arrachage de vignes avec brûlage et évacuation de fils de fer d'un montant de 2 552 €.

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre de 2 552 € provenant du budget de la commune pour l'exercice 2025,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

PROCEDE, au titre de l'exercice 2025, au versement d'une subvention supplémentaire d'équilibre de 2 552 € au Centre Communale d'Action Sociale.

IMPUTE cette somme au budget de la commune (exercice 2025).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

ANNEXE :

Copie du devis – **ANNEXE 6**

4 – PERSONNEL COMMUNAL

D2025_72 RH– RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET – SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.332-8 5° du code général de la fonction publique, un emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité ou établissement public, sans condition de seuil démographique.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique au restaurant scolaire relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17,25/35^{ème} annualisé pour les tâches suivantes :

- Nettoyage du matériel et des locaux (vaisselle et ménage)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, renouvelable. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-8 5° du code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'Assemblée :

- la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent au restaurant scolaire à temps non complet à raison de 17,25/35^{ème} annualisé, au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints techniques.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2025.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis favorable du CST en date du 27 juin 2025,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent pour le nettoyage du matériel et des locaux (vaisselle et locaux).

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

- APPROUVE la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet d'agent au restaurant scolaire, au grade d'adjoint technique.
- PRÉCISE que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-8 5° du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel territorial de la commune de Bourgueil pour permettre la création du poste ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses de fonctionnement – chapitre 012 – frais de personnel).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

5 – CULTURE

D2025_73 CULTURE – EXPOSITION TEMPORAIRE LA BORNE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOURGUEIL ET L'ASSOCIATION LE PAYS OU LE CIEL EST TOUJOURS BLEU (POCTB)

Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, conseillère municipale en charge des affaires culturelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Bourgueil va accueillir « La Borne », mobilier urbain de présentation vitré, place du Mail Orye, du 24 septembre au 4 décembre 2025.

La borne est une action transversale conçue par le collectif d'artistes Le pays où le ciel est toujours bleu (POCTB). Cette borne est une microarchitecture itinérante en région Centre-Val de Loire. Elle a pour ambition de mettre en contact le grand public avec l'art contemporain : de multiplier les rencontres, de surprendre le passant et d'offrir un large questionnement. Pour les artistes invités, c'est un lieu d'expression qu'ils peuvent investir. Le public accède aux œuvres par une démarche naturelle et commune à chacun d'entre nous : le lèche-vitrine.

Installée pour une durée de deux mois, la borne va successivement recevoir les installations de deux artistes plasticiens contemporains. Le premier, Rémi Boinot, exposera dans le cadre du festival AR(t)CHIPEL. Le second (en cours de sélection) sera un artiste invité par le POCTB.

L'implantation de la Borne près des écoles permettra de programmer des actions envers les scolaires, en lien avec les expositions. Cette initiative est réalisée en partenariat avec le Conseil Régional du Centre et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.

Pour la bonne organisation de l'implantation de la Borne sur la commune de Bourgueil, une convention de partenariat avec le POCTB doit être établie afin d'en définir les conditions.

Il est ainsi proposé à l'assemblée municipale d'adopter et de signer une convention de partenariat entre la commune de Bourgueil et le POCTB.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU le rapport présenté.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune de Bourgueil et « le pays où le ciel est toujours bleu » (POCTB), sous réserve de modifications liées aux conditions sanitaires ou annulations.
- DIT que la présente délibération est valable pour l'organisation de l'exposition temporaire « La Borne » qui se déroulera du 24 septembre au 4 décembre 2025, en partenariat avec la Ville de Bourgueil et le POCTB.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

ANNEXE :

Convention de partenariat – Exposition temporaire « La Borne » - **ANNEXE 7**

D2025_74 AG – NUIT DES HARMONIES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU COMPLEXE L'ART ET GLISSE

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que la Musique Municipale de Bourgueil organise la Nuit des Harmonies le samedi 30 août 2025, à partir de 19h00. Cet évènement spécial marquera les 145 ans de la Musique Municipale de Bourgueil.

Cet évènement, lors duquel se succèdent sur scène plusieurs orchestres, a rencontré un grand succès en 2016.

C'est dans ce cadre que les organisateurs sollicitent la Commune pour la mise à disposition gratuite du complexe sportif et culturel L'Art et Glisse.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Dans la mesure où cet évènement favorise l'accès du public à la culture musicale, il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par la Musique Municipale de Bourgueil, sollicitant la gratuité du complexe sportif et culturel L'Art et Glisse, dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Harmonies, le samedi 30 août 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de définir le champ d'application de la mise à disposition gratuite du complexe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

- APPROUVE** la mise à disposition gratuite du complexe sportif et culturel L'Art et Glisse, dans le cadre de la Nuit des Harmonies qui sera organisée le samedi 30 août 2025.
- APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet.
- AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Musique Municipale de Bourgueil, ainsi que toutes pièces relatives à cet objet.

ANNEXE :

Convention de mise à disposition gratuite – **ANNEXE 8**

6 – DOMAINE ET PATRIMOINE**D2025_75 VOIRIE – MSP BOURGUEIL – DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Rapporteur : Monsieur Thierry GASNIER, délégué en charge des économies d'énergie

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Thierry GASNIER expose que dans le cadre du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur la commune de Bourgueil, porté par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, il convient de procéder au déclassement du domaine public d'une partie de la voirie de la rue Victor Hugo, cadastrée section E.

En effet, l'implantation du bâtiment, ayant vocation à accueillir la nouvelle MSP, est en limite séparative de la voirie et nécessite un alignement et le déclassement d'une surface de 8 m² (0a08ca).

Au vu de ces éléments,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

EMET un avis favorable sur le principe de déclassement partiel de la voirie communale sur le domaine public, cadastré
section E, rue Victor Hugo, tel que détaillé sur les plans ci-joints,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ANNEXE :Projet de division et de DMPC - **ANNEXE 9a et 9b****DECISIONS**

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DM2025-102 – DECISION DE VIREMENT DE CREDITS N° 1

Considérant que les crédits votés à l'article 65748, Subventions de fonctionnement versées aux associations, sont insuffisants pour verser une subvention à l'association sportive du collège Pierre de Ronsard, il convient d'abonder le chapitre 65 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011,

Considérant que les crédits votés à l'opération 423 sont insuffisants pour effectuer le remplacement d'une fenêtre à la bibliothèque, il convient d'abonder l'opération 423 en dépense d'investissement par des crédits disponibles à l'opération 503,

Considérant que les crédits votés à l'opération 475 sont insuffisants pour effectuer l'achat d'une autolaveuse au complexe socio culturel sportif « La Réglisse », il convient d'abonder l'opération 475 en dépense d'investissement par des crédits disponibles à l'opération 501,

Considérant que les crédits votés à l'opération 41141 sont insuffisants pour l'achat d'une porte de garage située au bâtiment « comité des fêtes » à la Villatte, il convient d'abonder l'opération 41141 en dépense d'investissement par des crédits disponibles à l'opération 501,

Considérant qu'il convient de procéder à ces ajustements comptables par des virements de crédits entre chapitres et opérations sur le budget de la commune 2025,

Les virements de crédits :

VIREMENT DE CREDITS N°1**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 011 – Art : 6068 : matériel divers	1 000 €			
Chapitre 65 – Art 65748 : Subventions aux associations		1 000 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000 €	1 000 €		
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Op : 503 – Art : 21568 : Matériel de sécurité incendie	6 000 €			
Op : 423 – Art 21314 : Fenêtre		6 000 €		
Op : 501 – Art : 2158 : Matériel divers des services techniques	7 300 €			
Op : 475 – Art 2158 : Complexes sportifs socio culturels : autolaveuse		7 300 €		
Op : 501 – Art : 2158 : Matériel divers des services techniques	203 €			
Op : 41141 – Art 21318 : bâtiment comité des fêtes à la Villatte		203 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	13 503 €	13 503 €		
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

DM2025-109 RENOUVELLEMENT DE CONCESSION FUNÉRAIRE N° 571 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL

Il est accordé dans le cimetière de Bourgueil, au nom du demandeur, la concession de terrain n° 571, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale, pour une durée de 15 ans, à compter du 01/04/2025.

Cette concession est accordée, à titre de renouvellement de concession.

La concession est accordée moyennant la somme totale de **250,00 euros** (deux cent cinquante euros).

DM2025-110 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE N° 2121 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL

Il est accordé dans le cimetière de Bourgueil, au nom du demandeur, la concession funéraire n° 2121, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale, pour une durée de 30 ans, à compter du 14/05/2025.

Cette concession est accordée, à titre de concession nouvelle.

La concession est accordée moyennant la somme totale de **400,00 euros** (quatre cents euros).

DM2025_111 MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES DROITS DE PLACE (FOIRES ET MARCHES) ET DES REDEVANCES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La décision du maire n°2002_04 du 11 janvier 2002 portant constitution d'une régie de recette pour l'encaissement des droits de place (foires et marchés) et des redevances d'occupation du domaine public et les décisions du maire n°123-124-ptn du 25 mai 2010 et n° 218-14-pt du 14 mai 2018 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes, sont annulées et remplacées par la présente décision qui prendra effet le 10 juin 2025.

Il est institué une régie de recettes auprès des services techniques de la commune de Bourgueil.

Cette régie est installée dans les bureaux des services techniques, située au 5 rue Anne Franck, 37140 BOURGUEIL.

La régie encaisse les produits suivants :

- Droits de place et de voirie sur le marché,
- Redevance d'occupation du domaine public,
- Frais de garde de la fourrière animale communale,

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

DM2025_113 CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE « LE SON DES VOILES » - COMPAGNIE SYSTEMIC – FESTIVAL LEZ'ARTS URBAINS

Signature avec la Compagnie Systemic d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Le Son des Voiles », le samedi 31 mai 2025 à 20h, dans le parc de la Mairie de Bourgueil, dans le cadre du Festival Lez'Arts Urbains 2025.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 3 000,00 €.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

Le paiement sera effectué par mandat administratif, sur présentation d'une facture à l'issue du spectacle.

Il est précisé que la Ville de Bourgueil prend en charge :

- 4 repas le midi et le soir du 31 mai.

DM2025_114 CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE « PERMIS DE RECONSTRUIRE » - COMPAGNIE RUGI'SON – FESTIVAL LEZ'ARTS URBAINS

Signature avec la Compagnie Rugi'Son d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Permis de reconstruire », le samedi 31 mai 2025 à 18h, à l'ancienne caserne des pompiers de Bourgueil, dans le cadre du Festival lez'Arts Urbains 2025.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 950,00 €.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

Le paiement sera effectué par mandat administratif, sur présentation d'une facture à l'issue du spectacle.

Il est précisé que la Ville de Bourgueil prend en charge :

- 2 repas le soir du 31 mai.

DM2025_115 VALIDATION DEVIS SPECTACLE « MON DOUBLE » ET INTERVENTIONS CHOREGRAPHIQUES DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE ENTITE - FESTIVAL LEZ'ARTS URBAINS

Signature du devis de la Cie Entité proposant :

- 4 interventions chorégraphiques de 3h – Du 28 au 31 mai 2025.
- Une représentation de la pièce chorégraphique « Mon Double » à l'ancienne caserne des pompiers de Bourgueil le samedi 31 mai à 19h.

La commune prend en charge le coût de la représentation « Mon Double » pour un montant de 500,00 € TTC, le coût des 4 interventions chorégraphiques pour un montant de 960,00€ TTC et des frais de déplacement pour un montant de 271,49€ TTC, soit un montant total de 1 881,49 € net.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

La Ville de Bourgueil prendra en charge 6 repas.

DM2025-116 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL HALL D'ACCUEIL LES VESTIAIRES DU DOJO DE BOURGUEIL– ASSOCIATION « FUSION GLISS'CLUB »

Signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Complexe Sportif et Culturel, du hall d'accueil et des vestiaires du Dojo, situés place Marcellin Renault à Bourgueil, avec Madame Alexandra ROY, présidente de l'association « Fusion Gliss' Club ».

La présente convention prend effet le :

- Vendredi 13 juin 2025 à 17 h 00 au dimanche 15 juin 2025 à 21 h 00 (complexe sportif et culturel)
- Samedi 14 juin 2025 à 09 h 00 au dimanche 15 juin 2025 à 21 h 00 (hall d'accueil et les vestiaires du Dojo)

DM2025-117 RENOUVELLEMENT DE CONCESSION FUNÉRAIRE N° 1507 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL

Il est accordé dans le cimetière de Bourgueil, au nom du demandeur, la concession de terrain n° 1507, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale, pour une durée de 15 ans, à compter du 20/02/2025.

Cette concession est accordée, à titre de renouvellement de concession.

La concession est accordée moyennant la somme totale de **250,00 euros** (deux cent cinquante euros).

DM2025-118 BAIL PROFESSIONNEL 8 RUE DE FONTENELLE A BOURGUEIL - REFLEX-EVASION

Signature d'un bail professionnel, annexé à la présente décision, pour la location d'un local communal situé 8 rue de Fontenelle à Bourgueil, au profit de Madame Mélanie SIEKANIEC épouse LE FRALLIEC gérante de l'entreprise « Réflex-Evasion » (libérale non réglementée), domiciliée 8 rue de Fontenelle à Bourgueil – 37140 aux conditions suivantes :

- Durée : 6 ans, à compter du 1^{er} juin 2025, pour s'achever le 31 mai 2031
- Loyer mensuel : 104,00 euros (frais d'entretien et charges en sus).
- Les frais d'entretien mensuel du bâtiment s'élèvent à 11,35 euros.
- Les charges mensuelles s'élèvent à 41,51euros (eau-gaz-électricité 27,68€, forfait chaudière 4,48€, forfait fournitures 4,68€ et forfait fibre 4,67€).
- Dépôt de garantie : le dépôt de garantie est fixé à la somme de 104,00 euros correspondant à un mois de loyer

DM2025-120 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES DE BOURGUEIL – ASSOCIATION « SAM' PLAY »

Signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle des fêtes, située place Marcellin Renault à Bourgueil, avec Madame Bénédicte FLEURY, présidente de l'association « Sam' Play ».

La présente convention prend effet les :

- Mardi 10 juin 2025 de 16 h 00 à 21 h 00 (répétition)
- Mardi 17 juin 2025 de 16 h 00 à 21 h 00 (répétition)
- Samedi 21 juin 2025 de 08 h 00 à 22 h 00 (spectacle)

DM2025-122 RENOUVELLEMENT DE CONCESSION FUNÉRAIRE N° 1486 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL

Il est accordé dans le cimetière de Bourgueil, au nom du demandeur ci-dessus, la concession de terrain n° 1486, à l'effet d'y fonder la sépulture particulière, pour une durée de 15 ans, à compter du 23/11/2024.

Cette concession est accordée, à titre de renouvellement de concession.

La concession est accordée moyennant la somme totale de **250,00 euros** (deux cent cinquante euros).

DM2025_123 CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE « BLAGUES A PART » - COMPAGNIE SEPT EPEES

Signature avec la Compagnie Sept Epées d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Blagues à Part », le vendredi 20 juin 2025 à 14h (scolaires) et à 17h à Bourgueil dans le cadre de l'inauguration et de la renaturation des abords de l'Abbaye.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 449.00 €.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

Le paiement sera effectué par mandat administratif, sur présentation d'une facture à l'issue du spectacle.

Il est précisé que la Ville de Bourgueil prend en charge :

- 1 repas le midi du vendredi 20 juin 2025.

AGENDA JUILLET/AOUT

Panurge – théâtre à l'Abbaye

Samedi 5 juillet - 19h

Après Fay ce que voudras! et FOU! la compagnie Les Inspirines poursuit son projet de partager l'œuvre de cette figure majeure de la littérature et de l'humanisme.

Avec Edouard Bioy, Yanis Costantini, Bertrand Festas, Eliana Frischer, Eva Lorquet et Isabelle Neltner.

Direction chorale : Bertrand Festas

Adaptation et mise en scène : Christophe Collin

Tarifs : 16€, réduit 12€ et gratuit moins de 12 ans

Journée des artisans d'art**Dimanche 6 juillet - 9h/18h - Halles**

Comme chaque année, l'Association Culturelle du Pays de Bourgueil organise sa journée des artisans d'art sous les halles. A l'issu de cette journée sera donné le palmarès à 18h.

Concert Rap Hybride « PASSAGER – Brice Guillon » After musical à l'Abbaye**Jeudi 10 juillet - 19h**

PASSAGER propose une vision singulière du rap, fusionnant beats percutants et textes ciselés avec un flow chirurgical. Sa voix découpe l'espace sonore, mêlant boom bap et sonorités électroniques dans des productions hybrides et viscérales, à son image : puissant et inclassable.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Atelier cuisine à l'EHPAD**Vendredi 11 juillet - 10h**

Les animateurs de l'EHPAD Riv'âge de Loire organisent un atelier cuisine ouvert à tous les seniors, dans ses locaux, à partir de 10h. Participation 5€.

Attention : nombre de places limité / réservation auprès de Clara ou de Carole au 02 47 97 70 93

Fête Nationale 2025 : cérémonie officielle**Lundi 14 juillet**

Défilé à partir de 11h

Atelier mémoire à l'EHPAD**Mardi 15 juillet - 10h30 - 11h30**

Les animateurs de l'EHPAD Riv'âge de Loire organisent un atelier mémoire ouvert à tous les seniors, dans ses locaux, de 10h30 à 11h30.

Attention : nombre de places limité / réservation auprès de Clara ou de Carole au 02 47 97 70 93

Nagez grandeur nature**Mercredi 16 juillet – 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine**

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Concert « LUMITO TRIO » After musical à l'Abbaye**Jeudi 17 juillet - 19h****Concert Musette – Jazz Manouche**

Lucy, accordéon et voix suave et expressive raconte des histoires, portées par les mélodies vibrantes de son accordéon qui oscille entre valses musette et envolées jazz. Michael, bassiste au rythme implacable et rondeur harmonique, il ancre le trio avec une présence dynamique. Toto, guitariste avec son jeu agile, il insuffle l'énergie du swing entre pompe et solos inspirés de Django Reinhardt. Envie d'un voyage sonore entre Montmartre et les guinguettes des bords de Marne ? Laissez-vous emporter par le swing et l'émotion de LUMITO Trio.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Nagez grandeur nature**Vendredi 18 juillet - 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine**

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Marché nocturne**Vendredi 18 juillet - 18h/23h**

Organisé par la ville, présence de nombreux exposants et animation par la fanfare Dixdeder !

Triptyque Damien Chazelle au cinéma de l'Amicale**Lala Land**, avec Ryan Gosling, Emma Stone, John Legend**Dimanche 20 juillet à 18h****Whiplash**, avec Miles Teller, J.K. Simmons, Paul Reiser**Lundi 21 juillet à 20h30****Babylon**, avec Brad Pitt, Margot Robbie, Diego Calva**Mardi 22 juillet à 20h30****Nagez grandeur nature****Jeudi 24 juillet - 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine**

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Concert « ONE WOMAN BAND » After musical à l'Abbaye

Jeudi 24 juillet - 19h

Concert Blues- Swing – Rock & Folk

Ady, alias Ady One Woman Band, est une femme orchestre moderne. Percussions aux pieds, guitare ou cigarbox en main, elle chante ses histoires, toutes plus singulières les unes que les autres. C'est avec humour et sincérité qu'elle vous parle de ce qu'elle connaît le mieux : être une Femme.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Tournée d'été du Théâtre de l'Ante « La porteuse de pain »

Mardi 29 juillet – 21h30 - Cour de l'École de musique Rossignol / (Repli salle des fêtes)

La Porteuse de Pain est un triomphe à Paris et tourne pendant des années dans tous « les théâtres de province » avant d'être porté à l'écran. L'histoire de Jeanne Fortier, injustement accusée qui retrouve 20 ans plus tard liberté et dignité.

Tarifs : 18 €, 14€ demandeurs d'emploi, groupe; moins de 25 ans, 8€ jeunes 8 à 14 ans.

Infos et réservations : 02 47 38 64 64 theatredelante@wanadoo.fr theatredelantetourneede.festik.net

Concert « LOYAL AU BAR » After musical à l'Abbaye

Jeudi 31 juillet - 19h

Concert Blues- Swing – Rock & Folk

SIBB – Shérifs International B.B / Georges Voillat accordéon, chant & Christophe Sigognault récit et chant. Cocktail de chansons et textes accompagnés par deux tueurs de musiques vivantes. Deux Shérif représentants du désordre de la basse ville de Fribourg, Suisse. L'autre des hauteurs de la Butte aux Cailles, Paris, France. Deux tueurs de musiques vivantes ! Les compères étoilés, depuis 2015, forment un duo. Le premier compose, le second écrit. Pour le meilleur de la musique. Alors ne tirez pas sur le pianiste à bretelles. Les Shérifs de SIBB cassent leur tire-lyre en terre cuite de ball-trap, pour ne vous livrer que de bonnes tranches de vie.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Journées de l'Abbaye

2 août - 3 août - Le samedi 14h/20h et le dimanche 10h/18h

Ouverture de la Broc' et vente dans le cloître, jeux et animations, visites de l'Abbaye et des jardins, buvette, pâtisseries...

Repas animé par Jacko Saxo, le samedi à partir de 19h30 et le dimanche à partir de 12h30.

Infos & réservations jusqu'au 30 juillet : 07 81 52 09 18 / 06 65 61 44 85

Brocante et vide greniers

Dimanche 3 août – centre-ville

Les exposants seront accueillis de 6h à 8h et resteront jusqu'à 18h.

Renseignements et inscriptions : Pierre Bardet au 06 26 46 50 16 pierre.bardet@icloud.com

Nagez grandeur nature

Mercredi 6 août - 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Concert « CANZONI DI RABBIA & LIBERTA » After musical à l'Abbaye

Jeudi 7 août - 19h

Concert Blues- chansons françaises et créoles

BÂTON ROUGE est un duo acoustique qui a pour ambition de traverser un imaginaire intime, tissé de blues de la Nouvelle Orléans, de chansons françaises et de chansons traditionnelles créoles. Jonglant avec une guitare hawaïenne, une autoharpe ou un bouzouki, Bâton Rouge livre une musique dépouillée, organique, qui fait la part belle aux textes et aux émotions

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Nagez grandeur nature

Vendredi 8 août - 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Nagez grandeur nature

Mercredi 13 août - 14h/18h – plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Don de sang

Mercredi 13 août - 15h/19h

La prochaine collecte de don de sang aura lieu le mercredi 13 août 2025 de 15h à 19h à la salle des fêtes.

Pour s'inscrire > <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Concert « JAZZ MANOUCHE » After musical à l'Abbaye

Jeudi 14 août - 19h

Samson Schmitt accompagné de Kevin Goubern et Toto Gratteux

Né en Lorraine dans une famille de musiciens manouches, Samson Schmitt est reconnu et reconnu pour son talent exceptionnel dans le domaine du jazz manouche.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Fête des vins du Val de Loire

Vendredi 15 août

Retrouvez une quarantaine de vignerons de tout le Val de Loire / Restauration sur place

Animations musicales, quiz et bouteilles à gagner

Organisée par le comité des fêtes /entrée libre

Nagez grandeur nature

Vendredi 15 août - 14h/18h - plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Feu d'artifice du 15 août

Vendredi 15 août - 22h45 - parc des loisirs Capitaine.

Pour clore la fête des vins du Val de Loire organisée par le comité des fêtes, la ville de Bourgueil offre un feu d'artifice musical.

Apprendre à nager !

Du mardi 19 août au samedi 23 août - cours de 14h à 15h et de 16h45 à 17h45 - plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

Votre enfant ne sait pas encore nager ou a besoin de prendre confiance dans l'eau.

Le dispositif « J'apprends à nager » est fait pour lui

Cet été, le Département d'Indre-et-Loire et le Comité départemental de natation reconduisent cette initiative sur trois plages de Touraine pour permettre aux enfants de bénéficier gratuitement de séances de natation animées par une équipe d'encadrement qualifiée. À la fin du stage, les enfants ayant les compétences nécessaires pourront valider le test « Sauv'nage ».

– Places limitées à 20 enfants maximum par site de 6 à 12 ans,

– Inscription sur une semaine avec deux séances par jour pendant 5 jours.

Renseignements et inscription auprès des animateurs à jan.ngn.37@gmail.com / 06 31 78 81 53

Bouquinez les pieds dans l'eau !

Du mardi 19 août au samedi 23 août - 14h / 17h45 - plan d'eau du parc des loisirs Capitaine

Avec son opération « Lisez grandeur nature », la Bibliothèque départementale met à votre disposition, entre deux plongeons, des livres / magazines à consulter gratuitement et propose des animations autour du livre.

Ou alors, partez à la découverte des nombreux jeux de société sur place : des moments de détente tout en surprise !

Atelier cuisine à l'EHPAD

Jeudi 21 août - 10h

Les animateurs de l'EHPAD Riv'âge de Loire organisent un atelier cuisine ouvert à tous les seniors, dans ses locaux, à partir de 10h. Participation 5€.

Attention : nombre de places limité / réservation auprès de Clara ou de Carole au 02 47 97 70 93

Concert « SALMA DUO » After musical à l'Abbaye

Jeudi 21 août - 19h

Chansons françaises & d'ailleurs avec Marina et Toto Gratteux

Énergie, émotion et complicité sont les maîtres mots du duo SALMA, une formation guitare/voix qui revisite avec passion les plus grands titres de la pop et du rock, en français comme en anglais.

De Amy Winehouse à Edith Piaf, Sting, Imany, Norah Jones, Francis Cabrel, Serge Gainsbourg, Tina Turner et bien d'autres, le duo SALMA propose un voyage musical à travers les époques et les styles.

Laissez-vous emporter par l'authenticité et l'énergie de SALMA, un duo qui transforme chaque concert en un moment inoubliable.

Tarifs : 12€, réduit 8€ et gratuit moins de 12 ans

Nagez grandeur nature**Vendredi 22 août - 14h/18h – Plan d'eau du parc des loisirs Capitaine**

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

Atelier mémoire à l'EHPAD**Mardi 26 août - 10h30 - 11h30**

Les animateurs de l'EHPAD Riv'âge de Loire organisent un atelier mémoire ouvert à tous les seniors, dans ses locaux, de 10h30 à 11h30.

Attention : nombre de places limité / réservation auprès de Clara ou de Carole au 02 47 97 70 93

Nagez Grandeur Nature**Jeudi 28 août - 14h/18h – Plan d'eau du parc des loisirs Capitaine**

L'équipe du comité départemental de natation vous accueille en juillet et en août 2025 au plan d'eau de Bourgueil pour de nombreuses animations aquatiques encadrées : jeux, waterpolo, initiation à la nage avec palmes, tests aquatiques pour se familiariser avec la nage en milieu naturel.

Pour tous renseignements, contactez le 06 31 78 81 53

145^{ème} anniversaire de l'Harmonie municipale**Samedi 30 août - 20h30 – Complexe L'Art et Glisse**

Programmation à venir

Comice rural : journée festive**31 août - 10h - 18h**

Expositions, animations et défilé de chars en musique à partir de 14h30

Forum des associations**Samedi 6 septembre - 9h30/13h - Complexe L'Art et Glisse**

Plus de 40 associations sportives, culturelles, de loisirs, solidaires et sociales de Bourgueil vous donnent rendez-vous pour la rentrée associative.

Toutes les infos sur <https://bourgueil.fr/culture-et-loisirs/agenda/> et l'application IntraMuros

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	Mardi 16 septembre 2025 20h30	Salle du conseil municipal

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Monsieur Gilles PELLÉ fait une présentation vidéo sur la protection des hirondelles lors des travaux de l'église. Il tire un constat très positif sur le retour des hirondelles, qui reconstruisent des nids parmi ceux artificiels.

▪ Monsieur le Maire fait un retour sur l'inauguration des abords de l'abbaye : l'inauguration s'est bien passée. Il tient à remercier les services.

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur le préfet, à cette occasion sur la commune, a pu présenter la collectivité et ses enjeux, aborder de nombreux sujets tels : MSP, enjeux autour du sport... Ce dernier a également pu rencontrer les viticulteurs et visiter l'abbaye en présence des propriétaires Monsieur Frédéric de Beauvoir et Madame Fabienne Rousseau.

Monsieur le Maire revient sur le projet d'aménagement urbain, qui a pris du retard dans les travaux, cumulé avec la période de sécheresse. La décision a donc été prise de ne pas semer toutes les graines à cette période. Le projet n'est pas complétement abouti puisque des nouveaux semis et plantations auront lieu avant l'hiver.

Monsieur le maire précise que l'entreprise retenue pour la réalisation des espaces verts interviendra pendant deux ans pour l'entretien et le remplacement des végétaux morts.

TOUR DE TABLE**➤ Madame Catherine TENDRON**

▪ Marché Nocturne : le 18 juillet. Une trentaine d'exposants sont déjà inscrits.

▪ Comice rural : le 31 août. Les invitations sont en cours d'envoi. Il y aura un marché de producteurs sous les Halles et des exposants dans le parc de la Mairie. Le défilé aura lieu à partir de 14h30.

➤ Madame Magali L'HERMITE

- Point sur les travaux de La Villatte : la réfection des toitures terminée. Les travaux d'isolation (murs et huisserie) sont en cours.

Lors de la réfection des sols de la salle d'escrime, il y a eu un incident sur la réalisation de la chappe (peut-être dû à la chaleur) qui va être reprise par l'entreprise.

➤ Monsieur Jean-Baptiste THOUET

- La commune de Bourgueil est toujours en risque sévère incendie. Un feu s'est déclaré ce jour dans la forêt de Bourgueil.

➤ Madame Marie-Aude BOURDIN

- Saison culturelle :

Festival Lez'Arts Urbains 2025.

Le deuxième festival Lez'Arts Urbains s'est déroulé à Bourgueil du 23 au 31 mai 2025.

Un véritable succès avec près de 50 participants aux ateliers et 150 personnes sur l'événement.

Entre le 28 et le 31 mai 2025

Le Collectif Blumonday

L'atelier Graff a fait « carton plein » Ce dernier était dirigé par deux membres du collectif Blumonday.

Cie Entité

L'atelier de danse hip et hop s'est déroulé les matinées du 28, 29 et 30 mai.

Cie Rugi'Son

L'atelier de confection d'instruments, à partir de tubes en pvc de récupération, a lui aussi rencontré son public, le vendredi 30 mai 2025.

Le samedi 31 mai 2025

- clôture de l'exposition de Gil K : l'artiste était présente pour l'occasion.

- performance du Collectif Blumonday où a été donné également la restitution de l'atelier danse avec la Cie Entité.

- spectacle musical de la Cie Rugi'Son.

- le bateau scène avec la Cie Systemic pour clôturer la journée.

Fête de la musique 2025

De 16h30 à 1h00, une belle programmation musicale était proposée sur la place Hublin à Bourgueil.

- Ecole de musique :

- examens instruments et formation musicale : 15 élèves reçus, avec mention bien ou très bien.
- présentation d'instruments au collège
- portes ouvertes à l'école de musique
- Lecture musicale de Pierre et le loup avec la bibliothèque et les élèves de jardin et éveil musical
- participation à la fête de la musique.
- Auditions de fin d'année de l'école de musique

- Microfolie :

Mai

Participation à la Fête de la Nature avec :

- Une exposition de fossiles animée par Rudy
- Une expérience en réalité virtuelle (casque VR)

Animations autour du festival Lez'Arts Urbains :

- Ateliers de Pop Art et Land Art

Pour le Land Art : présence de La Bulle et création d'un lien avec un atelier graffiti

Publics touchés : scolaires, associations

Juin

- Animations sur le thème du voyage
- Lancement de la nouvelle collection "Normandie" sur le musée numérique
- Stages de pilotage sur 4 jours animés par Thierry BOURDIL

Animation au Canal, incluant :

Sortie des casques de réalité virtuelle.

Participation de La Bulle et d'un agent de la bibliothèque, avec goûter offert par le CCAS.

▪ Bibliothèque :

- Broc'Livres : 400,00€ de vente.
- Raconte Tapis je suis un lion, une dizaine avec les parents.
- Lancement de la newsletter juin 2025.

▪ Jeunesse :

Après-midi « propriété » : Il y a eu peu de personnes présentes, mais une grande quantité de déchets ramassés : au total, 36.8 kg de déchets divers et 600g de mégots ont été collectés, en 1h30, au plan d'eau, sur la zone commerciale et route du Tapis.

▪ Comité de jumelage :

- Remerciements à la collectivité pour la mise à disposition du parc de la Mairie.
- Dernier Week end d'août 2026, anniversaire du jumelage avec l'Italie

➤ **Madame Sylvie JACOB, pour Madame Catherine ECHAPT en son absence**

▪ Patrimoine : L'exposition sur « des voyages à partir de Bourgueil », en grande partie prêtée par l'association « Nature et Patrimoine en Gâtine de Landes » et complétée par des ressources locales, a rencontré son public et nous avons pu avoir des échanges intéressants avec une partie de l'équipe des créateurs le lundi 16 juin.

Dans la cadre du Comice Rural, une exposition photographique sur des outils utilisés localement en agriculture est en cours d'élaboration.

▪ Tourisme : La jeune et dynamique nouvelle équipe de Touraine Nature montre un investissement important et accueille avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme les personnes (locaux ou touristes) qui viennent visiter le bureau de Bourgueil.

▪ Groupe de travail « Festival du cinéma » : Cet été, le groupe va pouvoir commencer à se pencher sur les sorties de films de cet automne.

La prochaine réunion, en présentiel, et éventuellement également en visioconférence, du groupe aura lieu le mercredi 24 septembre.

Nous avons reçu la notification de la part du nouveau président, du fait que le changement de direction au Cinéma de L'Amicale n'entamera pas la participation de celui-ci au Festival.

▪ AGEVIE : Les réunions reprendront après l'été : la première sera le 23 septembre à Bourgueil.

▪ Abords de l'Abbaye : Le parking des camping-cars est redevenu accessible. L'inauguration du site, le 20 juin, a pu se dérouler d'une façon jugée très satisfaisante par la grande majorité des participants. Un travail d'équipe de longue haleine mené avec les services administratifs et techniques a permis, malgré la chaleur, à un public divers, venu nombreux, de passer un agréable moment.

Les fortes pluies du dimanche 6 juillet ont révélé ou confirmé quelques craintes. Le maître d'œuvre et l'entreprise ATP, épaulés si nécessaire par le CTM vont poursuivre lors des prochaines semaines une surveillance des différents ouvrages.

Pour rappel : l'entreprise Harmony Paysages assure, par contrat, l'entretien des plantations pendant deux années.

Les dernières plantations et des semis seront effectués après les chaleurs estivales.

La rédaction de documents explicitant aux Bourgueillois et aux passants, la philosophie particulière de ce projet est prévue. Des panonceaux provisoires seront mis en place. Ils seront ultérieurement pérennisés dans le cadre d'un parcours plus global proposant une alternative au « les chemins du Patrimoine » déjà très appréciés par les visiteurs.

➤ **Madame Sylvie JACOB**

L'enquête publique PLU aura lieu du 25 août au 26 septembre 2025.

Retour de PPA et travail sur cette base avec le bureau d'étude qui sera annexé après l'enquête publique réalisée.

Puis réalisation du rapport et validation en conseil municipal.

➤ **Madame Emmanuelle VEILLE**

▪ Fête des écoles le 28 juin : les parents d'élèves et enseignants étaient satisfaits.

Remerciements à la collectivité pour la mise à disposition du parc et remerciements aux agents techniques.

▪ Restaurant scolaire : renouvellement du contrat, suite à l'appel d'offre, avec le prestataire API.

➤ Monsieur Thierry GASNIER

- Espace Hublin : le projet du bureau d'étude Ligne DAU a été retravaillé, pour être adressé ensuite au service de l'UDAF (ABT) pour validation du permis d'aménager.
- Réseau de chaleur urbain : choix du bureau d'étude pour la réalisation du réseau de chaleur. La société Manergy a reçu notification.

➤ Monsieur Loïc VASSEUR

Suite de la pétition VTH : rencontre le jeudi 16 juillet prochain avec le bailleur pour voir les actions possibles sur l'augmentation importante des charges énergétiques locatives.

➤ Madame Nicole LOIRE-MOREAU

- Travaux salle des fêtes : Monsieur le Maire informe que les travaux devraient débuter courant septembre 2025.
- Fibre au niveau du bureau de BAL, dans la salle des Halles, à l'étage ?
- Questionnement sur les conditions de remboursement pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques :

La commune de Bourgueil a décidé de mettre en place un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers, pour la destruction des nids de frelons sur l'ensemble de la commune, à hauteur de 50% du coût de l'intervention, réalisée par une entreprise habilitée, dans la limite de 50,00 euros TTC par intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Bourgueil, le 9 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Thierry GASNIER

Le Maire,
Benoît BARANGER

